

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE « PARTICIPANTS »

Forum Hydrogen Business For Climate

### Clauses générales

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute inscription en ligne d'un participant (ci-après le « Participant »), sur le site <https://hydrogenbusinessforclimate.com/> (ci-après « le Site »), au Forum « Hydrogen Business For Climate » (ci-après « l'Événement ») organisé par le Pôle Véhicule du Futur, (ci-après « l'Organisateur »), association déclarée de loi 1901, enregistrée à l'INSEE sous le numéro SIREN 487 585 770, dont le siège social se situe sis 15, rue Armand Japy, 25460 ETUPES, représentée par Monsieur Thierry Tournier en sa qualité de Président.

Toute inscription en ligne à l'Événement sur le site <https://hydrogenbusinessforclimate.com/> implique l'acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

Ces conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Toutes dispositions contraires ou conditions générales d'achat du Participant sont inopposables à l'Organisateur.

L'Organisateur attire l'attention du Participant sur l'importance de la prise de connaissance intégrale de ces Conditions Générales de Vente.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet lors de la mise en œuvre de la procédure d'inscription en ligne.

La validation de l'inscription par le Participant vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'inscription par le Participant est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de l'inscription.

Lieu de l'Événement : Axone, Montbéliard (25, France) - Date de l'Événement : 8 décembre 2026

### Inscription :

L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence du Participant.

La participation à l'Événement est proposée dans la limite des places disponibles. Lorsque toutes les places disponibles sont vendues, une mention est portée sur la présentation de l'Événement sur le Site et l'accès aux inscriptions est fermé.

### Modalités de l'inscription :

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://hydrogenbusinessforclimate.com/>

- Le Participant s'inscrit en ligne en complétant toutes les informations demandées dans le formulaire d'inscription figurant sur le Site <https://www.b2match.com/e/forum-hydrogen-2026/sign-up/create-account>.
- En cliquant sur le bouton "Valider" à l'issue du processus d'inscription, et après avoir vérifié le contenu de sa commande, le Participant confirme son inscription à l'Événement et déclare accepter pleinement et sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales.
- L'inscription ne sera définitivement acceptée par l'Organisateur qu'à réception du paiement du prix correspondant qui devra intervenir selon les modalités indiquées dans le paragraphe « paiement du prix » des présentes conditions.
- A réception du paiement, une confirmation d'inscription sera adressée par l'Organisateur, via la plateforme b2match, à l'adresse email du Participant
- L'Organisateur transmet alors au Participant, via la plateforme b2match, à l'adresse email qu'il a communiqué, un récapitulatif de sa commande ainsi que la facture correspondante.

Aucun autre moyen d'inscription ne sera accepté.

### Prix, conditions de paiement et d'inscription :

Le prix de l'inscription est indiqué sur le Site et correspond à la grille tarifaire applicable au jour du règlement de l'inscription. A ce jour la Grille Tarifaire est :

- |                                   |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Participant <i>Come-back</i> : | 147 € HT jusqu'à fin mai 2026   |
| 2. Super Early Bird :             | 150 € HT jusqu'à fin mai 2026   |
| 3. Early Bird :                   | 170 € HT jusqu'à fin juin 2026  |
| 4. Plein tarif :                  | 230 € HT à partir du 01/07/2026 |

#### Prestations comprises dans l'inscription :

L'inscription comprend une entrée nominative valable pour 1 jour de forum incluant l'accès aux conférences et aux tables-rondes, aux RDV B2B, à l'espace Exposition, le déjeuner & les pauses, la soirée la veille du forum avec visite guidée du Marché de Noël, conférence, réseautage et cocktail.

#### Paiement du prix de l'inscription :

Le paiement de la totalité du prix de l'inscription doit être effectué immédiatement par le Participant, lors de l'inscription, par paiement en ligne par carte bancaire. La liste des types de cartes bancaires acceptées est énoncée sur le Site. Le paiement doit être identifié et crédité pour être validé.

#### Validation de l'inscription :

L'inscription ne sera validée qu'après paiement de la totalité du prix.

#### Confirmation d'inscription :

Après validation du paiement du prix, la confirmation de l'inscription à l'Évènement sera adressée par e-mail au Participant à l'adresse e-mail qu'il aura renseigné au préalable. Vérifiez que votre adresse électronique soit correcte.

#### Facture :

Elle est émise automatiquement sur les bases d'une facturation HT majorée de la TVA en vigueur pour la France et HT pour les autres pays de l'UE ou hors UE.

#### Inscription non validée :

L'inscription non complète, notamment avec une adresse électronique manquante ne pourra être prise en considération.

#### Modification d'inscription :

Toute modification de l'inscription donnera lieu à la facturation par l'Organisateur au Participant à des frais de dossier d'un montant de 50 € HT.

#### Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est arrêtée au 7 décembre 2026, sauf si le nombre maximum de participants autorisés est atteint avant cette date.

#### Badge nominatif :

Un badge nominatif sera remis au participant à l'accueil du Forum. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Évènement. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Évènement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

#### Droit de rétractation :

Le Participant professionnel visé par l'article L221-3 du Code de commerce et en application de l'article L121-18 du code de la consommation, le Participant consommateur au sens de l'article liminaire de la partie Législative du Code de la consommation, disposent d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la Confirmation de commande pour exercer leur droit de rétractation auprès de l'Organisateur et annuler l'inscription, sans avoir à justifier de motifs ni payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution de la prestation a commencé avant la fin du délai de rétractation.

Le Participant qui souhaite user de son droit de rétractation doit le notifier à l'Organisateur, dans les délais légaux, en renvoyant le formulaire type, disponible en téléchargement sur le site internet et joint en fin des présentes Conditions Générales de Vente ou par tout écrit (par courrier postal adressé au Pôle Véhicule du Futur, 40 Rue Marc Seguin, 68200 MULHOUSE ou par un e-mail : [communication@vehiculedefutur.com](mailto:communication@vehiculedefutur.com) mentionnant l'inscription concernée par cette rétractation.

Le prix de l'inscription sera alors remboursé au Participant, dans un délai ne pouvant excéder 14 jours à compter de la réception, par l'Organisateur, de la notification de la rétractation du Participant.

En confirmant sa commande moins de 14 jours calendaires avant le début de l'Évènement, le Participant accepte que l'exécution de la prestation de service commence avant la fin du délai de rétractation et renonce expressément à son droit de rétractation.

#### Modification de l'Évènement :

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme et le lieu de l'Évènement, si les circonstances l'y obligent, sans que le Participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait.

#### Demande d'annulation par le Participant :

Pour les participants visés à l'article « Droit de rétractation » et à défaut d'avoir exercé son droit de rétraction dans les conditions et délais visés à l'article « Droit de rétractation » ci-dessus, l'annulation de l'inscription par le Participant ne donnera lieu à aucun remboursement du prix de l'inscription. Il est précisé au Participant que la modification du programme de l'Évènement, le changement d'un intervenant, ou la modification de la durée de l'Évènement ne peuvent pas être considérés comme une annulation et ne donneront pas lieu au remboursement du prix d'inscription.

La non-participation à l'Evènement ne pourra donner lieu à aucun remboursement du prix d'inscription.

#### Annulation ou report de l'Evènement pour cas de force majeure :

L'Organisateur peut annuler ou reporter l'Evènement en cas de force majeure. En cas de force majeure, l'Organisateur pourra également décider de :

- raccourcir la durée de l'événement
- ou d'organiser l'Evènement sous forme virtuelle
- d'annuler l'Evènement après son début.

Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de l'Evènement :

- ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français,
- ainsi que les événements suivants : guerre, émeute, incendie, grèves internes ou externes, grèves générales et grève des transports, lock-out, incendies, explosions, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, restrictions locales ou nationales ou internationales liées à des risques sanitaires, risque sanitaire avec une interdiction de rassemblement prise par l'Etat ou la Préfecture ; état d'urgence, toute décision de fermeture totale ou partielle du site accueillant l'Evènement prise par une autorité administrative ou judiciaire, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, blocages de routes et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

La suspension des obligations de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

En cas de force majeure, l'Organisateur en avisera dans les meilleurs délais le Participant par mail.

En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt et le prix de l'inscription sera remboursé au Participant.

En cas de report de l'Evènement à une date ultérieure, d'annulation de l'Evènement après son début ou de réduction de la durée de l'Evènement, le prix de l'inscription sera conservé par l'Organisateur et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Si le report de l'Evènement n'est pas intervenu dans un délai de maximal de 18 mois, le présent contrat sera résilié automatiquement et le prix de l'inscription sera remboursé au Participant.

#### Responsabilités :

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de négligence du Participant, en cas de perte, de vol ou utilisation frauduleuse du badge.

#### Assurances :

Le Participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile pendant la durée de l'événement. Le participant devra garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés de son fait.

#### Nullité :

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du présent contrat, ni altérer la validité des autres stipulations.

#### Droit à l'image :

Le Participant consent à l'Organisateur, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support en relation avec la manifestation, tels que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, ces droits étant librement cessibles par l'Organisateur à tout tiers de son choix.

#### Protection des données personnelles :

Les données nominatives demandées au Participant sont nécessaires au traitement de son inscription et destinées à la gestion de suivi de clientèle.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet <https://hydrogenbusinessforclimate.com/> répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Conformément à la loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droit qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : [info@vehiculedefutur.com](mailto:info@vehiculedefutur.com)

Propriété intellectuelle :

Le contenu du site internet <https://hydrogenbusinessforclimate.com/> est la propriété de l'Organisateur et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Loi applicable et litiges :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

En cas de contestation ou de litige entre personnes ayant la qualité de commerçant, auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis à la juridiction du Tribunal compétent dans le ressort du siège social de l'organisateur.

Dans les litiges avec les Participants qualifiés de consommateur au sens du Code de la Consommation, les règles de droit commun sont applicables.



## FORMULAIRE DE RETRACTATION FORUM HYDROGEN BUSINESS FOR CLIMATE

(à renvoyer par mail à [communication@vehiculedufutur.com](mailto:communication@vehiculedufutur.com) ou par courrier, Pôle Véhicule du Futur, 40 Rue Marc Seguin, 68200 Mulhouse, dans un délai de 14 jours après le paiement de la participation), accompagné d'un RIB ou d'un IBAN.

NOM :

.....

Prénom :

.....

Établissement/Entreprise :

.....

Adresse :

.....

.....

Code Postal :

.....

Ville :

.....

Pays :

.....

E-mail : ..... @ .....

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Inscription au Forum (nom du Forum à compléter par le participant)

.....

Référence de la commande :

.....

Référence figurant sur la facture à compléter par le participant) :

.....

Date d'émission de la facture à compléter par le participant)

.....

Date: .....

Signature :